

UEHC de Perpignan : le paroxysme de la maltraitance institutionnelle à tous les niveaux hiérarchiques

Des attentes politiques fortes

Après nos alertes depuis plusieurs années sur les difficultés rencontrées par l'UEHC de Perpignan, la DIR Sud s'est finalement résignée à solliciter l'intervention de l'Inspection Générale de la Justice.

A l'heure des états généraux du placement, de l'encensement par le gouvernement des CEF, de la marchandisation des hébergements au SAH, de la réforme de l'ordonnance de 45 et des orientations politiques de la municipalité de Perpignan (RN), les enjeux politiques pour le devenir de cette structure sont certainement très importants.

Si nous saluons la décision de maintenir cet établissement (comme nous le demandions), **la CGT PJJ** ne peut pas en faire autant pour le reste des préconisations qui manquent cruellement de courage. Toutefois, si nous n'avons pas encore été directement destinataires du rapport d'inspection, il semble qu'il y ait une volonté de garder l'arbitrage du Garde des Sceaux et ses déclinaisons dans une **relative opacité**.

Le jeu des contradictions

La DIR Sud a annoncé une suspension d'activité mais pour finalement revenir discrètement sur cette décision, car il n'est certainement pas question de laisser les agents, malgré tout considérés comme à l'origine des difficultés, en inactivité en attendant le renouveau (les mêmes agents qui ont d'ailleurs tenu la boutique avant une précédente suspension d'activité...). On n'est plus à un paradoxe près. Ce n'est pas comme s'il y avait des mineurs en besoin de stabilité...

L'équipe actuelle étant exclusivement constituée de titulaires expérimentés, nous ne voyons pas comment l'administration va pouvoir remplacer ces agents alors que ces postes n'ont pas été publiés à la mobilité et que nous savons clairement que les hébergements attirent de moins en moins les agents titulaires. Il sera bien difficile

d'assurer une continuité éducative et la pérennité de la structure avec des sortants d'école ou des contractuels plus malléables mais souvent sans expérience... Par conséquent, le maintien de cette structure risque de n'être qu'une simple illusion.

La maltraitance institutionnelle se poursuit

Afin de favoriser un large renouvellement de l'équipe éducative, il a été annoncé aux agents, à quelques jours de la fin de la campagne de mobilité, que nombre d'entre eux feraient l'objet d'une mutation dans l'intérêt du service (MIS) mais sans pour autant préciser qui, combien et quand. Cela place l'ensemble des professionnels dans une incertitude qui s'apparente à de la maltraitance institutionnelle et qui parachève le travail de division exercé sur cette équipe depuis plusieurs années en les amenant « à se battre » pour le seul poste vacant du territoire.

Des sanctions disciplinaires déguisées

Pour **la CGT PJJ**, cela est inacceptable car la mutation dans l'intérêt du service est clairement une sanction disciplinaire déguisée. Quelles vont être les réelles conséquences de ces mutations pour les agents et leurs familles?

Quid du départ du DT en février 2021 en rupture conventionnelle pour un projet personnel. Quid de *l'achèvement de « la mission » du DTA* qui se retrouve conseiller technique dans l'Hérault. Rien n'est dit non plus pour les autres cadres qui ont été en situation de responsabilité en lien avec cette structure...

L'absence de transparence renforce davantage le sentiment d'injustice chez les agents. L'administration, considérant que les difficultés ont perduré malgré les changements de cadres, fait clairement peser la responsabilité des dysfonctionnements sur l'équipe éducative. En outre, ce catimini renforce le sentiment d'impunité pour les cadres et accentue encore l'idée d'un corporatisme.

De belles promesses...

Les résultats des mutations tombent et personne n'ira sur le seul autre poste disponible du territoire. Aucune autre demande n'a été effectuée par les agents. Il fallait s'y attendre mais il semble que la DIR Sud n'avait pas envisagé ce scénario.

Au final, ce sont **8 agents** qui ont été convoqués en DT pour être reçus en entretien « *afin d'étudier leur situation administrative* », le même jour que l'audience multilatérale en DIR Sud, réduisant ainsi les possibilités pour certains de se faire accompagner par les principaux représentants régionaux du personnel. Est-ce une coïncidence? Pourquoi ces 8 professionnels précisément? Aucune transparence! Notre organisation syndicale a tout de même obtenu la confirmation que ce choix n'était pas celui de l'inspection mais bien celui de la DIR Sud, certainement sur les « bonnes recommandations » de la DT. Ce qui permet d'en interroger l'objectivité.

« *Ils seront soutenus pour des VAE ou des projets personnels* ». Pourquoi les laisser partir s'ils sont compétents et qu'ils n'ont pas commis de faute? Allez hop, circulez et surtout ne revenez pas! Si les agents y voient une opportunité, la désillusion risque bien d'être conséquente.

... Ou alors les miettes

On leur signale aussi qu'ils pourront prendre un poste parmi ceux restés vacants après la CAP. Si ce n'est pas une sanction disciplinaire, on devrait leur permettre de postuler sur tous les postes vacants, au même titre que n'importe quel autre agent. Résultat : les seuls postes restés vacants sur l'interrégion sont des postes au CEF de Nîmes (structure à 2 heures de route dans laquelle l'état des troupes n'est pas plus enviable). Et puis quel intérêt de remettre ces agents dans une autre structure si la volonté est d'éclater cette équipe? Certains agents devront donc peut-être sortir de l'interrégion? Pourtant dans le cadre d'une MIS, les agents ont la possibilité d'arriver **en surplus** sur un service. Cela leur permettrait ainsi de postuler comme tout agent à la prochaine campagne de mobilité. Mais rassurons nous, ce n'est toujours pas une sanction disciplinaire!

Des missionnements imposés

Alors que les contractuels sont progressivement

recrutés, débute la période des éternels missionnements pour « les 8 », car il n'est plus question de les laisser davantage sur la structure.

La DT dans sa « grande bonté » a laissé la lourde charge de transmettre les lettres de mission à la directrice de service de l'EPEI. Encore une belle démonstration que l'administration n'assume pas sa responsabilité et que sur ce territoire personne n'est à sa place. Mais bon, plus rien d'étonnant avec la baronnie des DT Aude/PO successives.

Et pire encore, les agents n'ont reçu officiellement leur lieu de missionnement que 5 jours avant le début de ce dernier. Pratique pour s'organiser! Aucune alternative leur a été présentée. Pourtant, rappelons-le, **un agent doit être volontaire pour être missionné**. De plus, le missionnement n'a aucun fondement juridique, la DIR Sud elle-même le rappelait en audience multilatérale le 4 juin 2020 et précisait qu'il devait être évité au maximum.

Pour conclure, ce qui n'est pas une sanction disciplinaire pour la DIR Sud s'y apparente très fortement pour la CGT PJJ.

La MIS ne permet aucun respect du contradictoire, les agents ne peuvent pas se défendre et les choix sont très opaques. De plus, les conséquences de cette procédure sont très lourdes.

La CGT PJJ exige :

- **le rapport d'inspection ou a minima ses conclusions pour défendre au mieux les agents concernés**
- **que l'administration justifie de façon écrite et argumentée le choix de ses différents agents faisant l'objet d'une procédure**
- **si rien n'est à reprocher à ces agents, l'annulation des MIS pour tous les agents**
- **si l'administration considère que ces derniers ont commis des fautes professionnelles, que des procédures disciplinaires soient ordonnées si nécessaire car seul ce régime ouvrira des droits claires et justes pour tout le monde.**